

## Le Croisic

### Au conseil, une question écrite sur la maison médicale

Lors du conseil municipal, mardi, Françoise Thobie et Frédéric Aubineau, élus du groupe minoritaire Un Nouveau Cap, ont adressé au maire une question écrite au sujet de la maison médicale, à la suite des décisions actées par la commission santé du 26 avril.

« **Pouvez-vous nous confirmer qu'un accord a été trouvé avec la commune de Batz-sur-Mer pour la création de l'antenne de la maison de santé de Batz-sur-Mer à la maison médicale du Croisic, et pourriez-vous nous indiquer le planning des travaux à réaliser pour le réaménagement de la maison médicale et le coût généré par ceux-ci ?** » Une autre interrogation concernait l'installation d'un médecin libéral à la fin de l'année et la nature et la forme de ce

contrat.

La maire, Michèle Quillard, a répondu qu'elle n'avait pas encore rencontré le maire de Batz-sur-Mer, en raison « **d'agendas respectifs assez chargés** ». Elle a ajouté : « **Ne mettons pas la charrue avant les bœufs, je ne répondrai pas sur le coût des travaux, puisque la première des choses, c'est de rencontrer le maire. Je rappelle que la commission s'est réunie le 26 avril, il n'y a pas donc tant de temps de retard. Et concernant un médecin libéral, je n'ai jamais dit qu'un contrat avait été établi, j'ai simplement dit que ce docteur avait signé une lettre d'engagement. Le contrat sera établi en bonne et due forme quand il va venir, cet été, en vacances, et nous le communiquerons ensuite.** »